

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne

Séance du 6 octobre 2011

Objet : Aménagement du plan d'eau de Moulin Neuf - Pour le maintien du plan d'eau ou la restauration du cours d'eau ?

Exposé :

Johann Debril, de Lannion Trégor Agglomération (maître d'ouvrage de l'étude), présente le dossier.

3 types d'enjeux sont décrits :

- les enjeux liés au cours d'eau (continuité piscicole, transport sédimentaire, atteinte à la qualité physicochimique du cours d'eau)
- les enjeux liés à la biodiversité (habitats et espèces d'intérêt communautaire, espèces protégées et patrimoniales)
- les enjeux liés au flux d'azote (enjeu de territoire lié aux algues vertes)

2 « familles » de scénarios sont présentées, la première privilégiant le maintien du plan d'eau (« A ») et la seconde la restauration du cours d'eau (« B »).

- Le scénario « A1 » prévoit un aménagement des ouvrages pour le franchissement de l'anguille. Ce scénario ne traite pas le problème de transit sédimentaire (comblement), ni le problème d'incidence du plan d'eau sur le cours d'eau.
- Le scénario « A2 » correspond au scénario « A1 » avec en plus une gestion des marnages.
- Le scénario « A3 » correspond au scénario « A2 » avec en plus la réalisation de travaux de curage au niveau de l'étang. Ce scénario n'est pas pérenne car il implique des travaux de curage récurrents, sans garantie de conservation des habitats communautaires liés au plan d'eau.
- Le scénario « B1 » vise une continuité écologique, avec des opérations minimalistes.
- Le scénario « B2 » vise une restauration écologique complète, soit une restauration complète du cours d'eau et la mise en œuvre de mesures compensatoires ambitieuses.

La difficulté des deux derniers scénarios réside dans la capacité à compenser la perte de 3 habitats communautaires et d'un site très propice à la loutre.

J. Debril précise que l'absence d'intervention n'est pas satisfaisante au regard du comblement de l'étang, de l'impact sur les habitats Natura 2000 de plan d'eau et de l'incidence négative de l'étang sur le cours d'eau.

Avis du CSRPN :

Le CSRPN a été saisi de ce projet lors de sa réunion du 6 octobre 2011.

Le Conseil fait remarquer que les enjeux de continuité écologique pour le saumon et l'anguille apparaissent relativement faibles, même si cet étang représente un impact non négligeable sur la portion de cours d'eau situé à l'aval.

En revanche, l'étang favorise la population de la loutre, espèce emblématique du site, et engendre un excédent d'individus qui soutiennent les populations du bassin versant du Yar, au bénéfice probable de la recolonisation du littoral.

Le conseil s'accorde à dire que la gestion du marnage est primordiale et nécessaire, mais doit plutôt être envisagée tard en saison. D'autre part, les travaux hydrauliques lourds sur le plan d'eau devront être évités.

Le CSRPN se prononce à l'unanimité pour une approche dans l'esprit du scénario « A2 », en faveur du maintien du plan d'eau de Moulin Neuf, avec une gestion efficace des marnages et, si nécessaire, un aménagement des ouvrages pour le franchissement de l'anguille. Le projet qui reste à développer devra veiller à maintenir la protection et la conservation des espèces et des habitats.

Rennes, le 6 décembre 2011

La Vice-Présidente du CSRPN,

Sandrine DERRIEN

